

La Maison de l'habitat répond à vos questions

Vous êtes déjà locataire...

Vous trouverez à la Maison de l'Habitat des conseils juridiques qui vous aideront à mieux connaître vos droits et vos devoirs envers votre propriétaire.

Si vous avez besoin d'adapter votre logement : vous trouverez des informations sur les aides auxquelles vous pourrez prétendre...

Vous souhaitez louer un logement...

Les conseillers de la Maison de l'Habitat vous indiqueront quels sont les différents bailleurs sociaux ayant des logements sur les communes de Caen la mer et vous expliqueront comment constituer votre demande.

Si vous êtes intéressé par un logement dans le secteur privé, les dispositifs en vigueur vous seront présentés,

tels que la GRL (Garantie des Risques Locatifs) qui permet de répondre à l'absence de caution.

Vous souhaitez acquérir un logement...

Il existe un certain nombre de dispositifs d'aides à l'acquisition, sur lesquels la Maison de l'habitat pourra vous renseigner.

Vous êtes propriétaire de votre logement et/ou vous souhaitez le mettre en location...

La Maison de l'Habitat vous permettra de connaître vos droits et vos devoirs, grâce à des conseils juridiques personnalisés.

Vous pourrez aussi être informé sur les différentes aides à l'adaptation et à l'amélioration de l'habitat.

L'équipe de la Maison de l'habitat

Une équipe de 5 personnes est à la disposition de la population de l'agglomération caennaise pour conseiller, informer et orienter sur toutes les questions en matière de logement, et ce, en lien avec ses partenaires.

M La Maison de l'habitat vous accueille

Du Lundi au Jeudi > de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le Vendredi > de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h

37, rue Jean Romain
14000 Caen
Tél : 02 31 38 31 38
Fax : 02 31 38 31 39
info@maisonhabitat.caen.fr

Accès

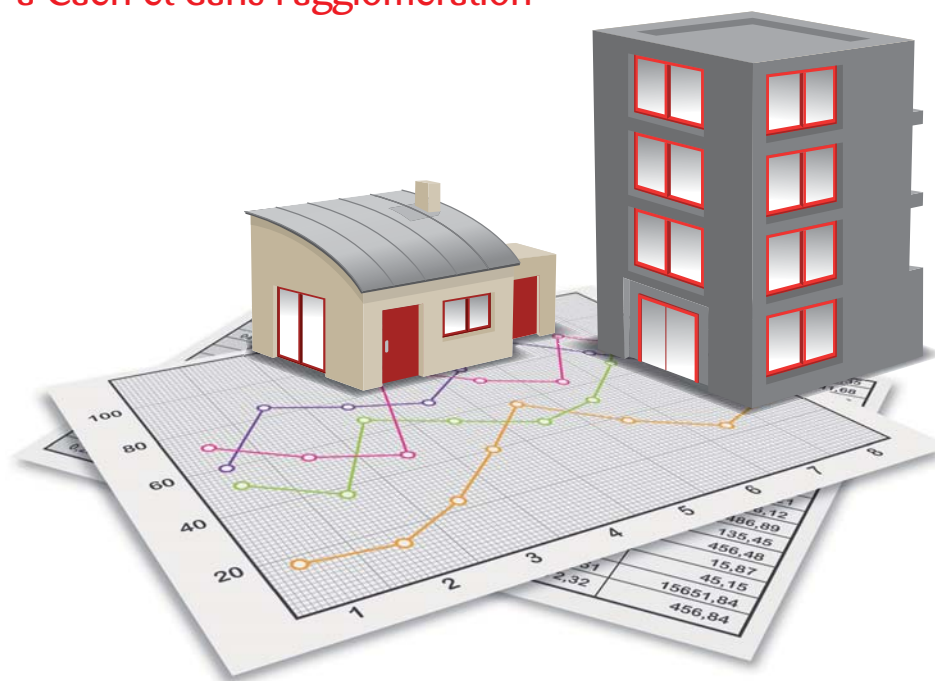
Bus : ligne 9 - arrêt Place Foch
Véol : station Place Foch

Toutes les infos sur

www.maisonhabitat.caen.fr

Maison de l'habitat

Pour tout savoir sur l'habitat
à Caen et dans l'agglomération





Un nouvel outil dans notre panoplie d'actions en faveur du logement...

Avec la Maison de l'habitat, chacun peut désormais disposer de manière simple et rapide de toutes les informations concernant le logement dans l'agglomération caennaise. Que vous soyez locataire ou propriétaire, que vous souhaitiez changer de logement ou simplement améliorer celui que vous occupez, la Maison de l'Habitat est l'adresse unique pour vous aider dans vos démarches.

Né de la volonté commune de la Ville de Caen et de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer, ce nouveau service au public destiné aux 220 000 habitants de Caen la mer constituera, dès le printemps 2010, un outil de plus dans notre panoplie d'actions en faveur du logement.

L'accès au logement pour chacun est un droit reconnu dans notre Constitution depuis 1946 et dans la loi depuis 1982, mais qui est encore bien trop souvent inappliqué. C'est pourquoi, tant à Caen qu'à Caen la mer, nous en avons fait notre première priorité. La relance de la construction de logements, le développement d'outils d'aide à l'accession à la propriété ou à la location, la rénovation des logements dégradés sont autant de leviers sur lesquels nous agissons aujourd'hui pour permettre à chacun de trouver un logement conforme à ses attentes.

Bienvenue à tous à la Maison de l'habitat de l'agglomération caennaise !

Philippe Duron

*Député-Maire de Caen
Président de Caen la mer*

Les missions de la Maison de l'habitat

Accueillir et orienter les particuliers

- Donner un conseil complet et personnalisé sur le logement à la population des 29 communes de l'agglomération.
- Renseigner et accompagner les différents publics dans les démarches vers le logement social.
- Orienter vers le ou les partenaires compétents en fonction des problématiques de logement ou d'hébergement.
- Délivrer de l'information sur toutes les questions liées à l'habitat (droit locatif, accession sociale à la propriété, amélioration et adaptation de l'habitat, lutte contre la précarité énergétique, etc.)
- Mettre des supports d'information à disposition.

Appuyer et conseiller les communes de l'agglomération caennaise

- Apporter un appui technique et juridique aux 29 communes de Caen la mer.
- Animer le réseau des «référénts logement» du territoire (les responsables des services logement dans les différentes mairies, les professionnels de l'habitat dans les collectivités...)

Contribuer à la dynamique de la politique du logement sur le territoire

- Mettre en relation tous les partenaires et les acteurs locaux du logement.
- Accueillir les différents partenaires pour des animations et des permanences d'information.
- Assurer une veille juridique et documentaire actualisée.